

## Dossier

### Le Service d'Accès aux Soins (SAS) est lancé en Corse du sud

Lancé dans le cadre du pacte pour la refondation des urgences et réaffirmé lors du Ségur de la santé, le service d'accès aux soins est un élément clé du nouveau modèle de prise en charge des patients. Son objectif ? Répondre à la demande de soins vitaux, urgents et non programmés de la population partout et à toute heure, grâce à une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire. Expérimenté depuis juillet 2023 le Service d'Accès aux Soins est opérationnel en Corse du Sud depuis le 1er juin 2024.



#### Le SAS qu'est-ce que c'est ?

Partant du constat qu'entre 30 et 40% des patients accueillis aux urgences pourraient être pris en charge sans risque pour leur santé dans un cabinet, une maison ou un centre de santé, le pacte de refondation des urgences a créé en 2019 un nouveau dispositif : le SAS.

Le service d'accès aux soins est un **nouveau service d'orientation de la population dans leur parcours de soins**. Pour le patient confronté à un besoin de soins urgents ou non programmés et lorsque l'accès à son médecin traitant n'est pas possible, le SAS doit permettre d'accéder, à toute heure et à distance à un professionnel de santé de santé via un appel au 15. Ce professionnel lui proposera un conseil ou l'orientera, selon son état, vers une consultation non programmée, vers un service d'urgence ou déclenchera une intervention d'un service mobile d'urgence et de réanimation.

Le SAS repose sur une collaboration étroite de l'ensemble des professionnels de santé d'un même territoire, qu'ils relèvent de la filière de l'aide médicale urgente (AMU) ou de celle de médecine générale en lien étroit avec l'AROPS.

**Le SAS constitue un niveau de réponse supplémentaire, mobilisable pour tout patient qui n'a pas trouvé de réponse à son besoin par ses propres moyens. Il ne se substitue pas pour autant au médecin traitant, et ne constitue pas une solution de prise de RDV en ville chez les généralistes : il permet simplement de centraliser l'information sur l'offre et la disponibilité pour des soins non programmés.**

#### Concrètement, comment ça marche ?

Lorsqu'un patient a un besoin de soins urgents ou non programmés, **il appelle le SAS via le 15**. Un assistant de régulation médicale assure un premier décroché et oriente très rapidement l'appel vers la filière d'aide médicale urgente, ou vers la filière de médecine générale suivant le besoin. Si l'appel est orienté vers la filière de médecine générale, un opérateur de soins non programmés (OSNP) poursuit l'analyse de la demande et la qualification de l'appel. Le patient est ensuite mis en lien avec un médecin régulateur de médecine générale : celui-ci pourra lui dispenser des conseils médicaux et/ou l'orienter vers une consultation médicale sous 48 heures.

Cette prise de rendez-vous passe par le biais d'une **plateforme digitale nationale** interfacée avec les logiciels métiers des praticiens en ville. Les créneaux libres des praticiens qui collaborent au SAS remontent automatiquement à la plateforme, ce qui permet à la régulation de positionner un rendez-vous pour le patient.

#### Le SAS 2A en chiffres

- **11** médecins régulateurs libéraux
- **+ de 20** médecins inscrits sur la plateforme proposent des créneaux horaires de RDV
- **6** opérateurs de soins non programmés

**Vous êtes médecin généraliste et vous souhaitez participer au SAS ?  
Cliquez ici**

### Et en Haute-Corse ?

L'expérimentation du SAS va être lancée en Haute Corse à compter du mois d'août 2024. Dans l'attente, le patient qui a besoin de soins appelle également le 15 et bénéficie d'un conseil médical ou d'une orientation. La différence par rapport au SAS c'est que la prise de RDV n'est pas proposée.



# LES URGENCES C'EST PAS UNE EVIDENCE

## MES RÉFLEXES AVANT DE ME DÉPLACER



Je prends conseil auprès de **MON MÉDECIN** ou de **MON PHARMACIEN**



Je trouve un lieu de **CONSULTATION SANS RENDEZ-VOUS!** sur [santé.fr](http://sante.fr)



J'appelle **LE 15**




[corse.ars.sante.fr](http://corse.ars.sante.fr)

## En direct des territoires

### L'antenne de pharmacie de Cozzano, première antenne à caractère expérimental ouverte en France

Ce projet, porté depuis deux ans par l'ARS Corse en lien très étroit avec le maire de Cozzano et le Dr Vivien Delpoux, pharmacien, propose une organisation innovante d'une antenne de pharmacie dans le Haut Taravo. Financée au titre de l'article 51, cette expérimentation permet de :

- ▶ consolider l'offre de premier recours sur ce territoire,

### Santé des détenus : un protocole cadre pour le centre de détention de Casabianda

Le 11 juillet, le protocole cadre entre le centre hospitalier de Bastia, le centre de détention de Casabianda, la direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille et l'ARS a été signé. Il détermine pour les 5 ans à venir les priorités en matière de santé au niveau de la prise en charge des détenus. Un focus particulier a été apporté sur le renforcement de l'encadrement médical, la mutualisation des ressources et le développement de la télémédecine.

- ▶ d'offrir à la population et aux professionnels de santé une réponse pharmaceutique adaptée,
- ▶ d'accompagner l'accès à la santé des plus fragiles et personnes isolées dans une logique d'« aller vers »,
- ▶ de déployer des actions de prévention et de promotion de la santé.

L'antenne pharmaceutique a été inaugurée le 24 juillet par Jean-Jacques Ciccolini, maire de Cozzano et Marie-Hélène Lecenne, directrice générale de l'ARS, en présence de nombreuses personnalités.

[En savoir plus](#)



### Charte solidarité avec les aînés dans le Haut Taravo

38,4 % de la population du Haut Taravo est âgée de plus de 65 ans. La MSA de Corse, en partenariat avec d'autres acteurs locaux tels que la Collectivité de Corse, la Fédération ADMR de Corse-du-Sud et Promotion Santé Corse a engagé un travail visant à :

- ▶ prévenir et lutter contre l'isolement des personnes âgées,
- ▶ pallier le manque de services dans les régions rurales isolées,
- ▶ garantir le maintien des liens intergénérationnels.

Cette initiative englobe dix communes.

L'agence régionale de santé Corse participe aux travaux pour prévoir des actions concertées et fournir des services de santé de proximité. Plusieurs pistes très opérationnelles ont été travaillées en lien avec le médecin du secteur et les infirmières pour les rendre effectives dès fin 2024- début 2025 : déploiement du projet Icope, mallettes connectées, médicobus, antenne maison sport santé....



### Accès aux soins : ouverture d'une maison médicale de garde à Ghisonaccia

Grace à l'implication des médecins libéraux du secteur et avec le soutien financier de l'ARS Corse et de la commune, une maison médicale de garde ouvrira dans les prochains jours à Ghisonaccia. Cette MMG constitue un nouveau lieu pour des soins médicaux non programmés les weekends et jours fériés pour les habitants de la plaine orientale.

Les maisons médicales de garde permettent de pouvoir consulter un médecin aux heures et jours de fermeture des cabinets médicaux, pour des soins qui ne peuvent pas attendre. Elles permettent d'éviter un recours inutile des services d'urgences lorsque la pathologie ne le justifie pas et ainsi leur engorgement.

La maison médicale de garde se situe Spaziu San Michele 370, Rue Saint-Michel, 20 240 GHISONACCIA dans des locaux mis à disposition par la commune et le centre hospitalier de Bastia et sera ouverte le **samedi de 15h à 18h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**. Ces horaires pourront être étendus.





## Ça fait l'actu

### **Validation de la phase 1 du projet du nouvel hôpital de Bastia :**

Par courrier du 9 juillet, la directrice générale de l'ARS, Marie-Hélène Lecenne, a validé le périmètre de la phase 1 sur un nouveau foncier de 15 hectares permettant au CH de Bastia de prendre le chemin de la reconstruction.

Toutes les parties prenantes ont joué un rôle dans l'aboutissement du projet : la direction du CH, les communautés hospitalières, organisation syndicale majoritaire et usagers compris, les élus, les experts du Conseil Scientifique de l'Investissement en Santé, l'autorité ministérielle et bien sûr l'ARS. Tous ont œuvré sans relâche depuis 2021 pour passer d'un projet initial de restructuration sur site à une reconstruction : cela a demandé du temps et nous pouvons nous féliciter d'avoir su accompagner ce projet tant attendu par les bastiais.

### **Consultation pour la révision partielle du Schéma Régional de santé (SRS)**

Une révision partielle sur les Objectifs Quantifiés de l'Offre de Soins (OQOS) inscrits dans l'annexe n°4 du SRS est nécessaire au titre des activités de médecine et des soins médicaux et de réadaptation. Par ailleurs, le décret de médecine d'urgence est intégré, afin que le PRS soit conforme aux textes en vigueur.

C'est pourquoi, les Conseils Territoriaux de Santé (CTS) Pumonti et Cismonti, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), le Conseil de la Citoyenneté et de l'Autonomie de la Collectivité de Corse (CCACC) et le conseil d'administration de l'agence sont sollicités pour fournir leur avis sur le PRS révisé avant le 09/09/2024

[Plus d'infos](#)

### **Alternative à la rifampicine dans la prophylaxie des infections invasives à méningocoques**

Dans le contexte de tensions d'approvisionnement de la rifampicine chez l'adulte et chez l'enfant (recommandations ANSM 2024) un webinaire relatif à l'utilisation de la ciprofloxacine en pédiatrie pour les contacts d'un cas d'infection invasive à méningocoque a été organisé le mardi 25 juin 2024 et un flyer a été créé.

[Retrouvez toutes les informations](#)

### **Recrudescence de la rougeole et de la coqueluche : parlez prévention, parlez vaccination !**

Les données épidémiologiques indiquent une forte augmentation du nombre de cas et de signalements de rougeole et de coqueluche en France depuis le début de l'année 2024. Face à ce constat, l'ARS avec l'Omédit Paca Corse a édité une affiche pour les salles d'attentes des médecins, infirmiers et sages femmes ainsi que pour les officines avec le slogan " **Avec votre professionnel de santé, parlez prévention, parlez vaccination ! rappelant qu'il est plus que jamais nécessaire de faire le point sur ses vaccinations afin de protéger les plus fragiles.**

Un film spécifique aux recommandations vaccinales contre la coqueluche est également disponible

[Plus d'infos](#)



## Élargissement de la Plateforme d'orientation et de coordination TND au 7-12 ans

La prise en charge précoce des enfants de moins de 13 ans est une priorité nationale inscrite dans la stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement : autisme, dys, TDAH, TDI .

La plateforme de coordination et d'orientation portée par l'association PEP 2B assure ce rôle d'accélérateur de parcours afin que tout enfant présentant des troubles du neurodéveloppement puisse bénéficier d'un diagnostic et d'interventions adaptées. Ouverte dans un 1er temps aux 0-7 ans, la PCO est élargie cette année aux 7-12 ans. Cet élargissement aux 7-12 ans a été formalisé par la **signature d'une convention constitutive** le 10 juillet entre les différents partenaires : **associations** (ADPEP 2A, ADPEP 2B, ARSEA, Espoir Autisme Corse, APF, ADAPEI, ADPS, UBDYS, les Tilleuls), **l'Equipe relais handicap rare (ERHR)**, **établissements sanitaires publics et privés** (centres hospitaliers d'Ajaccio, Bastia, Castelluccio, clinique San Ornello, CERTA CHU la Timone), **établissements et services médico-sociaux** (IME les moulins blancs, IME les tilleuls), **partenaires institutionnels** (Collectivité de Corse à travers la MDPH, la PMI, les services de la protection sociale à l'enfance, l'assurance maladie, l'académie de Corse), et les **représentants des professionnels de santé** (URPS médecins libéraux, orthophonistes, orthoptistes, fédération Corse pour la coordination et l'innovation en santé)

[En savoir plus](#)

**Avec votre médecin, parlez prévention, parlez VACCINATION**

Une recrudescence de cas de rougeole, coqueluche et Covid est enregistrée. Protégeons les plus fragiles

**LES FEMMESENCEINTES**

- Avant l'arrêt de la contraception : mise à jour de la vaccination dont ROR (rougeole - oreillon - rubéole) et varicelle
- Pendant la grossesse :
  - dès le 1er trimestre : grippe et Covid
  - à partir du 2e trimestre : coqueluche

**LES NOURRISONS**

- Trois vaccinations à 2 mois
- Cocooning par l'entourage : parents, frères, sœurs, grands-parents, oncles, tantes et tous les personnes qui seront amenées à s'occuper d'un bébé

**LES PERSONNES IMMUNODÉPRIMÉES**

- Système immunitaire faible
- Risque plus élevé d'être malade et de faire des formes graves
- Vaccinations spécifiques : grippe, Covid et pneumocoque
- Protection par l'entourage : mise à jour des vaccinations dont ROR (rougeole - oreillon - rubéole) et varicelle

**LES MALADES CHRONIQUES ET LES PERSONNES ÂGÉES**

- La vaccination réduit le risque de formes graves :
  - grippe
  - Covid
  - pneumocoque
  - à partir de 65 ans

**L'ENTOURAGE DES PLUS FRAILES**

Je me vaccine contre : le grippe, le Covid, la coqueluche

Je vérifie mes vaccinations dont ROR et varicelle

Un rappel vaccinal contre la coqueluche est recommandé pour les adolescents entre 11 et 18 ans et pour tous les adultes de 25 ans (avec un rappel entre 11 et 18 ans)

Pour en savoir plus, flashez le QR Code ou rendez-vous sur le site [vaccination-info-service.fr](http://vaccination-info-service.fr)

## Harmonisation des mandats des représentants des usagers

En accord avec France Assos Santé Corse et le Collectif Interassociatif sur la Santé Corse, l'ARS a harmonisé les mandats des représentants d'usagers pour garantir :

► **stabilité et continuité** : des mandats de durée uniforme garantissent une plus grande stabilité au sein des Commissions Des Usagers (CDU), permettant ainsi une meilleure continuité dans la prise en charge des dossiers et des préoccupations des usagers.

► **une gestion facilitée** : l'harmonisation simplifie la gestion administrative des mandats, en réduisant la nécessité de constantes élections et nominations.

► **une meilleure planification** : une durée standardisée des mandats permettrait une planification à plus long terme des actions à mener au sein des CDU.

► **une mise en cohérence** avec les échéances nationales.

Les mandats des représentants des usagers au sein des CDU sont fixés par arrêtés jusqu'au 31 octobre 2025.

## Mobilisation de l'ARS pour gérer l'épidémie de gastroentérite sur le GR20.

L'action de l'ARS est souvent mal connue car peu visible sur le devant de la scène.

Ce fut encore le cas récemment avec l'épidémie de gastroentérique que nous venons de connaître sur le GR20.

Loin des réseaux sociaux qui s'enflamment et lancent à la volée des hypothèses parfois fantaisistes, notre équipe d'astreinte et une épidémiologiste de Santé publique France ont procédé tout un week-end et dans les jours qui ont suivi à une recherche



### **Le PRS 2023-2028 : un document accessible à tous !**

Convaincue qu'une communication inclusive est indispensable pour que l'ensemble des acteurs et des citoyens connaisse et participe à l'évolution de la politique de santé en Corse, l'ARS Corse, en partenariat avec l'association Pôle Surdité de Corse, a transcrit en langue des signes française (LSF) le document paru à l'automne afin que les personnes sourdes et malentendantes puissent avoir accès aux enjeux, objectifs et résultats attendus de la politique de santé en Corse.

[Visionnez les capsules en LSF](#)



### **Un webinaire pour promouvoir la médiation en santé**

Près de 60 personnes étaient connectées au webinaire "médiation en santé" organisé le 11 juillet dernier par l'ARS Corse, la coordinatrice régionale des PASS (Permanences d'Accès aux Soins de Santé) EMPP (Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité), Promotion Santé Corse et Médecins du Monde. L'accès au système de santé reste complexe et les difficultés d'accès peuvent perturber le recours aux soins des personnes n'ayant pas les bonnes informations ou les bons relais. En créant un lien entre les personnes en difficulté dans leurs parcours de soins et de prévention et les différents acteurs du système de santé, la médiation en santé vise à corriger ces

méthodique et scientifique des causes en lien étroit avec les responsables des refuges gérés par le parc naturel régional. Des analyses d'eau ont été effectuées sur la zone identifiée comme vecteur potentiel de contamination. L'équipe de la veille sanitaire et le directeur de cabinet de l'agence étaient à Vizzavona pour approfondir le sujet par des questionnaires directs auprès des randonneurs et des entretiens de sensibilisation pour les randonneurs partant depuis Vizzavona vers la partie sud du GR20. Pour l'occasion la directrice de cabinet du Préfet de Haute Corse s'était jointe à eux.

Cette démarche pragmatique "d'aller vers" permet d'objectiver la situation. Elle a fait l'objet de commentaires élogieux sur le net. [Retrouvez nos messages de prévention sur pour un été sans souci](#)



### **Des coordonnateurs ambulanciers à l'appui des Samu**

Désormais, dans le cadre de la réforme des transports sanitaires urgents, chaque SAMU fait appel au coordonnateur ambulancier afin de mobiliser le véhicule le plus adapté à la prise en charge du patient pour la pré-urgence hospitalière. Sous le pilotage de l'Association des Transports Sanitaires Urgents de Corse (ATSU), une convention permet aux transporteurs de chaque territoire de mieux se coordonner avec l'ensemble des acteurs (SAMU, ATSU, SDIS).

Ce dispositif a pour objectif de faire diminuer le nombre d'indisponibilités ambulancières, et par conséquent le nombre d'intervention des pompiers par « carence ». Les postes de coordonnateur et l'outil de géolocalisation sont financés par l'ARS sur le fonds d'intervention régional.

obstacles. C'est un levier essentiel pour réduire les inégalités de santé. Les ressources du webinaire et sur la médiation en santé sont regroupées sur un Padlet [disponible ici](#).



## LE CHIFFRE DU MOIS

# 62

### **C'est le nombre de plages accessibles aux personnes à mobilité réduite en Corse**

L'ARS Corse, l'agence du tourisme de la Corse, la Collectivité de Corse et la DRAJES se sont engagées avec de nombreuses communautés de communes aux côtés de l'association Cap Corse Handicap pour adapter un grand nombre de plages de l'île et les rendre accessibles à tous. Le projet « **Una Piaghja per tutti** » permet de faciliter l'accès aux plages pour les personnes à mobilité réduite. Tapis d'accès et tiralos (fauteuil de plage qui permet de rouler sur le sol et de flotter sur l'eau) équipent ainsi plusieurs plages en Corse.



Visualisez la carte interactive des plages accessibles

## APPELS A PROJETS

## Alimentation - santé 2024

Dans la continuité de l' Agora de la santé, l'ARS Corse en partenariat avec la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et la Collectivité de Corse lance un appel à projets **santé ET activité physique** pour prévenir, repérer et agir contre le surpoids et l'obésité, la dénutrition, les atteintes de maladies chroniques, l'isolement, ... Cet AAP matérialise, dans une approche One Health – Une seule santé, la convergence des politiques publiques qui conjuguent leurs efforts afin d'accompagner des projets vertueux facilitant l'accès à une alimentation facteur de bonne santé physique, psychique et environnementale.



## Fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie (FIOP) 2024

La santé mentale est une priorité nationale, réaffirmée dans la stratégie « Ma Santé 2022 », au cours du Ségur de la Santé et des Assises de la psychiatrie et de la santé mentale. Le présent appel à projets concerne, comme les années précédentes, les nouveaux projets innovants ayant vocation à faire l'objet d'un accompagnement financier de 3 ans avant d'être évalués.



## Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIAS) de Corse

L'infectio-vigilance constitue l'ensemble des mesures spécifiques de surveillance, de prévention et de maîtrise des infections associées aux soins. Le présent appel à candidature permettra de désigner par arrêté pour 4 ans l'établissement de santé et le responsable du centre.

## Appel à manifestation d'intérêt : Création d'un dispositif d'autorégulation au collège - Pays ajaccien

Dans le cadre de La stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement : Autisme, Dys, TDAH, TDI et en cohérence avec l'ensemble des mesures visant au développement de l'école inclusive, des dispositifs de scolarisation destinés aux enfants et adolescents avec des troubles du neurodéveloppement (TND) se déploient . Ces dispositifs reposent sur des coopérations étroites entre professionnels de l'école et professionnels de l'action médicosociale. Le présent AMI introduit un nouveau type de modalité d'accompagnement de la scolarisation en collège : l'autorégulation. Compte tenu de la nouveauté de ce dispositif sur le territoire, le lancement du présent appel à manifestation d'intérêt vise à permettre aux candidats de préparer au mieux leurs projets en étroite articulation avec les services de l'Education Nationale et l'équipe pédagogique du Collège désigné.



## Renforcement de l'offre en psychiatrie périnatale et psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Après quatre ans de pilotage national du dispositif, l'appel à projets pour le renforcement de l'offre en psychiatrie périnatale et psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent est complètement régionalisé en 2024. L'Agence régionale de santé de Corse dispose d'une enveloppe de 900 mille euros pour son appel à projets.





**A LIRE**  
" Jeunes et santé mentale : ressources et appropriation" publié dans la collection Agora par l'Institut national de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP).

Le constat d'une santé mentale des jeunes dégradée, au gré des crises que traverse la société (crises climatiques, économiques, sanitaires), a donné lieu à de nombreux travaux sociologiques ainsi qu'à des tentatives d'objectivations épidémiologiques. Ce dossier propose de faire un pas de côté en regardant de plus près les ressources proposées aux jeunes en matière de santé mentale, ainsi que l'appropriation de ces ressources par les jeunes dans leur diversité. Prenant acte de la variété des interventions en santé mentale, au-delà des seules instances psychiatriques, il donne à voir l'action de nouveaux professionnels et de nouveaux cadres de prise en charge, en faisant la part belle à des recherches portant sur des terrains encore peu explorés.

[A découvrir ici](#)

## Améliorer la qualité de vie des soignants

La Fondation des Hôpitaux soutient depuis 35 ans les projets des établissements sanitaires et médico-sociaux, publics et privés à but non lucratif, pour améliorer le quotidien des patients, des soignants et des aidants. Depuis 2021, elle a également initié un appel à projets « **Prenons soin de ceux qui soignent** » pour soutenir les personnels et contribuer à leur qualité de vie au travail, par la création d'espaces de soin et de ressources.

- [Consultez l'appel à projets « espaces soignants » pour les établissements sanitaires](#)
- [Consultez l'appel à projets « espaces soignants » pour les établissements médico-sociaux](#)



fondation des hôpitaux

---

L'ARS RECRUTE



Rejoignez une équipe dynamique avec des profils variés : médecins, pharmaciens, ingénieurs, statisticiens, financiers, communicants, juristes et bien d'autres spécialistes dont les missions sont de financer les actions de prévention, gérer au quotidien les risques sanitaires liés à l'environnement, prévenir et répondre aux crises sanitaires et accompagner les corses dans leur parcours de santé.

Nous recherchons :

- [Gestionnaire chargé\(e\) de l'allocation de ressources et de la tarification](#)
- [Conseiller\(e\) médical\(e\) direction du médico-social](#)
- [Chargé\(e\) de mission médico-social politique autonomie](#)



2024 ARS CORSE - directrice de la publication : Marie-Hélène Lecenne  
Comité de rédaction : Anne-Marie Lhostis, Corinne Orsoni, Philippe Mortel

**Vous souhaitez vous abonner à notre newsletter ? - [Cliquez ici](#)**

Vous ne souhaitez pas recevoir ce type d'e-mail ? [Désabonnez vous.](#)